

Période analysée
Du 01-10-2013 au 31-12-2013
Période de validité
Du 01-01-2014 au 31-03-2014

EDITORIAL

L'année 2013 s'est mieux terminée qu'elle n'a commencé.

Sur un plan général, l'économie confirme un léger mieux, suffisamment ténu cependant pour que les indicateurs de la croissance française soient encore bien loin de ceux de nos voisins européens. Toutefois, cette embellie s'accompagne encore de signes contradictoires sur les marchés immobiliers.

Les m² loués en immobilier d'entreprise ont fortement reculé en 2013, provoquant une montée de la vacance des patrimoines et une pression à la baisse des loyers. Globalement, cette vacance reste à un niveau raisonnable, mais il ne faudrait pas que les anticipations d'une meilleure conjoncture incitent les acteurs du marché, notamment les promoteurs, à préparer un excès d'offre futur en multipliant les nouveaux projets, qu'il s'agisse de bureaux ou de commerces de périphérie... La prudence doit rester de mise dans la filière, de même que les investisseurs, en bout de chaîne doivent demeurer raisonnables dans leurs offres de prix à l'acquisition. C'est ce à quoi nous nous attachons chez FIDUCIAL Gérance.

Vos SCPI aussi terminent mieux l'année, puisque la plupart des taux d'occupation se sont redressés au quatrième trimestre : en moyenne les TOF -taux d'occupation financier- passent de 92.6% à 93.2%. On constate également une meilleure solvabilité des locataires par rapport à 2012. Au total, les résultats distribuables sont au rendez-vous de nos prévisions et, sauf exception, c'est la stabilité qui prévaut dans les dividendes 2013. Même constat de stabilité ou de faible progression en moyenne (environ 1%) pour les valeurs d'expertise.

L'année 2014 sera celle d'AIFM (Alternative Investment Fund Managers) fruit d'une mutation des gérants dont les standards d'agrément seront relevés. Votre société de gestion y est déjà prête. Des évolutions importantes sont également en cours sur le produit SCPI lui-même, ses capacités d'intervention, ainsi que les contrôles externes, qui contribuent à garantir la sécurité de vos placements, seront eux aussi renforcés. Nous aurons l'occasion de vous en reparler au cours des prochains bulletins et des assemblées annuelles.

D'ici là, toutes les équipes de FIDUCIAL Gérance vous renouvellent leurs meilleurs vœux, en souhaitant qu'en 2014 se poursuive la tendance d'amélioration amorcée en cette fin 2013, ce qui serait un signal fort de reprise tangible et de consolidation des marchés immobiliers.

La Société de Gestion FIDUCIAL Gérance

A la suite de la fusion de FIDUCIAL Gérance et UFFI Ream, précédemment évoquée dans le bulletin trimestriel d'information 2013-03, nous vous indiquons que l'adresse e.mail de vos interlocuteurs est maintenant :
... **@fiducial.net** (et non plus ... @uffi.fr)

*L'adresse e.mail du Service Associés est : **gestion.associes.scpi@fiducial.fr***

CHIFFRES CLES

LOGIPIERRE 1

Nombre d'associés	2 830	Nombre d'immeubles	21
Nombre de parts	262 525	Surface en m ²	31 405

LOGIPIERRE 3

Nombre d'associés	1 649	Nombre d'immeubles	6
Nombre de parts	24 028	Surface en m ²	17 130

LOGIPIERRE 7 (en liquidation)

Nombre d'associés	2 321	Nombre d'immeubles	5
Nombre de parts	10 507	Surface en m ²	5 116

CONSEIL DE SURVEILLANCE : Logipierre 3

Le conseil de surveillance de **Logipierre 3** se compose de huit membres nommés par l'assemblée générale pour trois ans.

Cette année, deux mandats arrivent à échéance à l'issue de la prochaine assemblée générale.

Les associés qui souhaitent faire acte de candidature sont invités à adresser celle-ci à FIDUCIAL Gérance.

Conformément aux textes en vigueur, il est demandé aux candidats d'indiquer leur nom, prénom, date et lieu de naissance, références professionnelles et activités des cinq dernières années. Ces renseignements seront communiqués aux associés.

La date limite de réception des candidatures est fixée au **vendredi 14 mars 2014**.

MARCHE DES PARTS

Marché secondaire

LOGIPIERRE 1 et LOGIPIERRE 3

Les prochaines confrontations des ordres auront lieu les 28 février 2014, 31 mars 2014 et 30 avril 2014. La date-limite pour l'enregistrement des ordres est fixée à deux jours ouvrés (à 16 heures) avant la date de la confrontation.

La société de gestion tient à la disposition des associés les formulaires de vente ou d'achat contenant les informations obligatoires.

Les ordres, pour être enregistrés et participer à une confrontation, doivent être réguliers et complets (qualités et droits du ou des signataires, mainlevée préalable des parts nanties, certification des signatures ou photocopie de la carte d'identité, passeport, justificatif de domicile, etc ...).

Les ordres de vente, pour être valides, doivent impérativement être accompagnés du formulaire d'information délivré par la société de gestion « *déclaration relative à l'imposition de la plus-value immobilière* » dûment rempli et signé.

Inscription des ordres

Tout ordre d'achat ou de vente doit être adressé à la société de gestion, complété, signé et comporter le nombre de parts à l'achat ou à la vente. La société de gestion n'accepte aucun ordre transmis par internet ou téléphone.

Les ordres d'achat sont accompagnés du règlement libellé à l'ordre de la SCPI concernée.

Le prix indiqué doit être un prix maximum frais compris : (nombre de parts x prix unitaire = montant global) + (droit d'enregistrement de 5% + la commission de la société de gestion pour son intervention dans la réalisation de la transaction qui s'élève à 3% HT, soit 3,60% TTC par part).

A la différence de l'ordre de vente, l'ordre d'achat peut indiquer une date limite de validité. Le donneur d'ordre peut préciser que son ordre ne donnera lieu à transaction que s'il est satisfait en totalité.

Cession en gré à gré

Les conditions sont librement débattues entre les intéressés.

Frais à la charge de l'acquéreur :

- le droit d'enregistrement de 5%,
- un droit fixe de 77 € HT, soit 92,40 € TTC*, quel que soit le nombre de parts cédées, perçu par la société de gestion pour les frais de dossier.

Donations - successions

Prévoir un droit fixe de 77 € HT, soit 92,40 € TTC*, quel que soit le nombre de parts cédées, perçu par la société de gestion pour les frais de dossier.

* Montant modifié suite au changement de taux de la TVA passant de 19,6% à 20% à partir du 1^{er} janvier 2014

IMPOT DE SOLIDARITE SUR LA FORTUNE - ISF

Impôt déclaratif établi sous votre responsabilité. La valeur communiquée ci-dessous vous est transmise à titre indicatif. Les contribuables doivent évaluer leur patrimoine au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

Logipierre 1

Prix d'exécution de la part au 31.12.2013 = 235,29 €

Logipierre 3

Prix d'exécution de la part au 31.12.2013 = 1 790,25 €

Logipierre 7

Prix d'exécution de la part au 31.10.2013 = 1 058,13 €

(prix d'exécution lors de l'ouverture d'une « fenêtre »)

ACTUALITE FISCALE

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le prélèvement à la source obligatoire est de 24% sur les produits de placement à revenu fixe. Les associés dont le revenu de référence fiscal est inférieur à 25.000 € pour un célibataire et 50.000 € pour un couple, pourront demander à être dispensés de ce prélèvement à la source au plus tard le 30 novembre 2014 pour les revenus versés en 2015. Ce prélèvement à la source ne dispense pas de déclarer les produits financiers sur la déclaration annuelle de l'impôt sur le revenu, mais il viendra en déduction de l'impôt à payer, calculé selon le barème progressif.

Il est rappelé que ces revenus servent également d'assiette aux prélèvements sociaux au taux actuel de 15,50%.

Droit de partage

Le droit de partage des droits indivis (succession - divorce) ou des sociétés est porté à 2,50% à compter du 1^{er} janvier 2012 au lieu de 1,10% précédemment.

A l'attention des usufruitiers et nus-propriétaires

Chaque usufruitier dispose d'un droit de jouissance sur les acomptes de liquidation versés au nu-propriétaire.

En effet, l'usufruit est un droit qui ne s'éteint pas avec la clôture de la liquidation de la SCPI. Au fil des opérations de liquidation, le dividende attaché aux parts qui constitue le droit de jouissance de l'usufruitier va diminuer progressivement pour finalement disparaître, alors que l'usufruit ne s'éteint légalement qu'au jour du décès de l'usufruitier (article 578 du Code Civil).

INFORMATIONS GENERALES

Commercialisation de nos produits

L'entrée en vigueur de la loi Dodd Frank aux Etats-Unis a une incidence sur l'ensemble des sociétés de gestion françaises. Cette loi impose des restrictions et des obligations spécifiques pour la commercialisation de produits de placements financiers à des résidents américains. A ce titre, les parts des SCPI gérées par FIDUCIAL Gérance ne peuvent désormais plus être souscrites par des « US persons » ou transférées à des « US persons ».

Distribution des revenus et jouissance des parts

Les montants indiqués dans ce bulletin s'appliquent à une part ayant pleine jouissance. Les dividendes sont versés sous forme d'acomptes semestriels et le solde au mois de janvier de l'année suivante. Le dividende est acquis au titulaire de la part inscrit sur les registres de la S.C.P.I. au dernier jour du mois précédant la distribution. En conséquence, quelle que soit la date de transfert des parts au cours du semestre, il y a perte de jouissance du semestre complet pour le vendeur.

Changements d'adresse, de domiciliation bancaire et/ou d'option fiscale. Toute demande de modification doit être adressée directement à FIDUCIAL Gérance et doit parvenir à la société de gestion avant la fin de chaque trimestre civil.

- Pour les changements d'adresse, prière de joindre un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture EDF, facture téléphone, etc ...).
- Pour les modifications de domiciliation bancaire, prière de joindre un R.I.B. informatisé.

SCPI LOGIPIERRE 1

Société Civile de Placement Immobilier à capital fixe type « Habitation »

Date de création : 24 octobre 1978

Visa AMF n° 10-30 en date du 14 septembre 2010

CAPITAL

Au 01.01.2013

Capital nominal 52 505 000,00 €

Valeur de réalisation pour 1 part 437,90 €

Capitalisation (en valeur de réalisation) 114 959 697,50 €

Au 31.12.2013

Capital nominal 52 505 000,00 €

Capitalisation (en valeur de réalisation) 114 959 697,50 €

MARCHE SECONDAIRE

LA SOCIETE NE GARANTIT PAS LA REVENTE DES PARTS

Confrontation	Prix achat	Prix exécution	Parts échangées
31.10.2013	260,61 €	240,00 €	608
29.11.2013	255,17 €	234,99 €	436
31.12.2013	255,50 €	235,29 €	501

Le prix d'achat est égal au prix d'exécution + le droit d'enregistrement de 5% et la commission de cession de 3% HT (3,588% TTC au taux de TVA en vigueur jusqu'au 31.12.2013 et 3,60% TTC au taux de TVA en vigueur au 01.01.2014).

La situation du registre varie quotidiennement. FIDUCIAL Gérance peut fournir à toute personne qui en fait la demande toute information sur l'état du registre (les cinq prix d'achat les plus élevés et les cinq prix de vente les plus faibles ainsi que les quantités demandées et offertes à ces prix). Ces informations sont publiées quotidiennement sur le site www.fiducial-gerance.fr dans la rubrique « carnet d'ordres » de chaque SCPI.

Ordres de vente en attente au 31.12.2013 :
1 726 parts (soit 0,66% du nombre total des parts)

Transactions hors marché au cours du trimestre : 55 parts

DISTRIBUTION DES REVENUS

DIVIDENDE ANNÉE 2012 : 11,52 €

DIVIDENDE ANNÉE 2013 : 11,10 €

1 ^{er} semestre		5,40 €
revenus locatifs	5,40 €	
revenus financiers *	0,00 €	
2 ^{ème} semestre		5,70 €
revenus locatifs	5,70 €	
revenus financiers *	0,00 €	

* avant prélèvement obligatoire de 39,50%

Versement dividende 1^{er} semestre : 31 juillet 2013

Versement dividende 2^{ème} semestre : 3 février 2014

ACTIVITE IMMOBILIERE

Taux d'occupation financier (TOF)

(montant total des loyers facturés / montant total des loyers facturables, c'est-à-dire loyers quittancés + loyers potentiels des locaux vacants)

2013	1 ^{er} trim.	2 ^{ème} trim.	3 ^{ème} trim.	4 ^{ème} trim.
En loyer	97,08%	97,04%	96,76%	94,92%

Taux d'encaissement des loyers au 31.01.2014

(montant des loyers encaissés / montant des loyers quittancés)

2013	1 ^{er} trim.	2 ^{ème} trim.	3 ^{ème} trim.	4 ^{ème} trim.
	98,14%	97,43%	94,50%	91,01%

Le taux d'encaissement correspond au % des loyers effectivement encaissés (taux actualisé chaque trimestre) : 98,14% des loyers quittancés au 1^{er} trimestre ont ainsi été encaissés au 31 janvier 2014 (soit 13 mois après la date de quittancement), 97,43% des loyers quittancés au second trimestre étaient encaissés au 31 janvier 2014 (soit 10 mois après la date de quittancement), 94,50% des loyers quittancés au troisième trimestre étaient encaissés au 31 janvier 2014 (soit 7 mois après la date de quittancement) et 91,01% des loyers quittancés au quatrième trimestre étaient encaissés au 31 janvier 2014 (soit 4 mois après la date de quittancement).

Situation locative

Relocations sur le trimestre

- Paris 1^{er} - 14 rue de Castiglione 1 appartement
- Paris 5^{ème} - 1 Ter rue de Navarre 1 studio
- Rueil Malmaison - 17 rue du Champrier 1 appartement
- Saint-Germain en Laye - 33 rue Schnapper 1 studio
- Rouen - 60 quai du Havre 1 appartement
- Rouen - 2bis rue de Fontenelle 1 studio

Pour un loyer annuel de 56 700 € HT

Nouveaux locaux vacants sur le trimestre

- Paris 17^{ème} - 19 rue Leboutoux 1 appartement
- Saint Germain - 33 rue Schnapper 1 studio
- Rueil Malmaison - 17 rue du Champrier 1 appartement
- Rouen - 3/5/9 rue d'Harcourt 1 studio/3 appartements
- Rouen - 60 quai du Havre 1 studio/1 appartement
- Rouen - 2bis rue de Fontenelle 1 studio/1 appartement
- Nancy - 47 rue Saint-Dizier 1 studio/1 appartement
- Paris 15^{ème} - 17 rue Chasseloup Laubat 1 appartement
- Lyon - 3 Place du Griffon 1 appartement
- Paris 1^{er} - 14 rue de Castiglione 1 appartement

Acquisitions (Néant)

Arbitrages (Néant)

SCPI LOGIPIERRE 3

Société Civile de Placement Immobilier à capital fixe type « Résidences centre ville »

Date de création : 15 avril 1986

Note d'information ayant obtenu le visa AMF n° 10-31 en date du 14 septembre 2010

CAPITAL

Au 01.01.2013

Capital nominal 33 639 200,00 €

Valeur de réalisation pour 1 part 1 678,47 €

Capitalisation* 52 704 937,44 €

Au 31.12.2013

Capital nominal 33 639 200,00 €

Capitalisation* 46 710 432,00 €

* Dernier prix d'achat x nombre de parts

MARCHE SECONDAIRE

LA SOCIETE NE GARANTIT PAS LA REVENTE DES PARTS

Confrontation	Prix achat	Prix exécution	Parts échangées
31.10.2013	1 955,67 €	1 801,00 €	14
29.11.2013	1 955,67 €	1 801,00 €	39
31.12.2013	1 944,00 €	1 790,25 €	46

Le prix d'achat est égal au prix d'exécution + le droit d'enregistrement de 5% et la commission de cession de 3% HT (3,588% TTC au taux de TVA en vigueur jusqu'au 31.12.2013 et 3,60% TTC au taux de TVA en vigueur au 01.01.2014).

La situation du registre varie quotidiennement. FIDUCIAL Gérance peut fournir à toute personne qui en fait la demande toute information sur l'état du registre (les cinq prix d'achat les plus élevés et les cinq prix de vente les plus faibles ainsi que les quantités demandées et offertes à ces prix). Ces informations sont publiées quotidiennement sur le site www.fiducial-gerance.fr dans la rubrique « carnet d'ordres » de chaque SCPI.

Ordres de vente en attente au 31.12.2013 :
308 parts (soit 1,28% du nombre total de parts).

Transactions hors marché au cours du trimestre : 17 parts

DISTRIBUTION DES REVENUS

DIVIDENDE ANNÉE 2012 : 126 €

DIVIDENDE ANNÉE 2013 : 120 €

1^{er} semestre 60,90 €
revenus locatifs 60,90 €
revenus financiers * 0,00 €

2^{ème} semestre 59,10 €
revenus locatifs 58,44 €
revenus financiers * 0,66 €

* avant prélèvement obligatoire de 39,50%

Versement dividende 1^{er} semestre : 31 juillet 2013

Versement dividende 2^{ème} semestre : 3 février 2014

Le dividende annuel a été légèrement ajusté (120 € contre 126 € par part), en accord avec votre Conseil de surveillance, pour tenir compte des renégociations de baux en cours et offrir une vision plus exacte de la performance courante de la SCPI. Même avec 120 € par part, Logipierre 3 offre néanmoins un taux de rendement élevé (DVM de 5,85% en 2013).

PERFORMANCES

LES PERFORMANCES PASSES NE PREJUGENT PAS DES PERFORMANCES FUTURES

TRI - Taux de rentabilité interne au 31.12.2012 (Source IEIF)

	10 ans	15 ans
Taux de rendement interne	16,53%	14,14%

DVM - Taux de distribution sur valeur de marché

Au 31.12	2009	2010	2011	2012	2013
DVM	7,61%	6,78%	5,71%	5,73%	5,85%
Dividende* en €	127,50	126,00	126,00	126,00	120,00
dont % de revenus non récurrents	0%	0%	0%	0%	0%
Prix de part moyen de l'année en €	1 674,91	1 857,95	2 207,76	2 197,98	2 052,73

* Avant prélèvement obligatoire

Le taux de distribution sur la valeur de marché de la SCPI est la division :
- du dividende brut avant prélèvement obligatoire versé au titre de l'année n (y compris les acomptes exceptionnels et quote-part de plus-values)
- par le prix de part acquéreur (frais et droits inclus) moyen de l'année n.

ACTIVITE IMMOBILIERE

Taux d'occupation financier (TOF)

(montant total des loyers facturés / montant total des loyers facturables, c'est-à-dire loyers quittancés + loyers potentiels des locaux vacants)

2013	1 ^{er} trim.	2 ^{ème} trim.	3 ^{ème} trim.	4 ^{ème} trim.
En loyer	100%	100%	100%	100%

Taux d'encaissement des loyers au 31.01.2014

(montant des loyers encaissés / montant des loyers quittancés)

2013	1 ^{er} trim.	2 ^{ème} trim.	3 ^{ème} trim.	4 ^{ème} trim.
	100%	100%	100%	100%

Situation locative

Locaux vacants (Néant)

Relocations (Néant)

Acquisitions (Néant)

Arbitrages (Néant)

SCPI LOGIPIERRE 7

Société Civile de Placement Immobilier à capital fixe type « Habitation - Loi Méhaignerie » en liquidation
Date de création : 27 novembre 1990
Visa AMF n° 10-32 en date du 14 septembre 2010

CAPITAL

Au 01.01.2013	
Capital nominal	22 590 050,00 €
Valeur de réalisation pour 1 part	2 706,11 €
Capitalisation (en valeur de réalisation)	28 433 097,77 €
Au 31.12.2013	
Capital nominal	22 590 050,00 €
Capitalisation (en valeur de réalisation)	28 433 097,77 €

DISTRIBUTION DES REVENUS

DIVIDENDE ANNÉE 2012 : 48 €

DIVIDENDE ANNÉE 2013

1 ^{er} semestre	17,10 €
revenus locatifs	17,10 €
revenus financiers *	0,00 €
2 ^{ème} semestre	18,90 €
revenus locatifs	15,66 €
revenus financiers *	3,24 €

* avant prélèvement obligatoire de 39,50%

Versement dividende 1^{er} semestre : 31 juillet 2013
Versement dividende 2^{ème} semestre : 10 février 2014

CESSIONS D'ACTIFS

1 ^{er} acompte (août 2007)	350 €
2 ^{ème} acompte (mai 2008)	950 €
3 ^{ème} acompte (octobre 2008)	330 €
4 ^{ème} acompte (décembre 2009)	450 €
5 ^{ème} acompte (juillet 2010)	300 €
6 ^{ème} acompte (janvier 2011)	220 €
7 ^{ème} acompte (novembre 2011)	350 €
8 ^{ème} acompte (avril 2012)	750 €
9 ^{ème} acompte (décembre 2012)	640 €
10 ^{ème} acompte (mai 2013)	950 €
11 ^{ème} acompte (septembre 2013)	600 €

Nous attirons l'attention des associés qui n'ont pas reçu les acomptes sur liquidation ci-dessus indiqués, en raison du nantissement de leurs parts au profit d'un établissement financier.

Afin de pouvoir procéder au versement de ces acomptes sur liquidation, il est indispensable que le liquidateur dispose de la mainlevée du nantissement.

Pour ce faire, vous voudrez bien formuler directement la demande auprès de l'organisme concerné et adresser au liquidateur :

- soit cette mainlevée de nantissement,
- soit l'accord de l'établissement créancier, autorisant le liquidateur à vous verser ces acomptes.

Pour toute information complémentaire, merci de prendre contact avec le Service Associés au 01 49 97 56 80

MARCHE DES PARTS

LA SOCIÉTÉ NE GARANTIT PAS LA REVENTE DES PARTS

Confrontation	Prix achat	Prix exécution	Parts échangées
31.10.2013	1 149,00 €	1 058,13 €	64

Le prix d'achat est égal au prix d'exécution + le droit d'enregistrement de 5% et la commission de cession de 3% HT (3,588% TTC au taux de TVA en vigueur jusqu'au 31.12.2013 et 3,60% TTC au taux de TVA en vigueur au 01.01.2014).

Ordres de vente en attente au 31.12.2013 :
413 parts (soit 3,93% du nombre total des parts)

Aucune transaction hors marché au cours du trimestre.

Le marché des parts de la SCPI Logipierre 7 est à nouveau suspendu après l'ouverture d'une « fenêtre » réalisée sur le marché secondaire le 31 octobre 2013, et ce compte tenu de la dissolution anticipée de la SCPI décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 22 juin 2011.

Il est rappelé, suivant avis du commissaire aux comptes de la SCPI, qu'il est expressément demandé, en cas de cession de parts en gré à gré, tant au cédant qu'au cessionnaire, de produire à la société de gestion, avec le formulaire fiscal n° 2759 intitulé « déclaration de cession » dûment enregistré, une copie de ce bulletin trimestriel d'information, contresignée par chacun d'eux. Cette mesure vise à s'assurer que tant le cédant que le cessionnaire ont contracté en parfaite connaissance de cause.

ACTIVITE IMMOBILIERE

Taux d'occupation financier (TOF)

(montant total des loyers facturés / montant total des loyers facturables, c'est-à-dire loyers quittancés + loyers potentiels des locaux vacants)

2013	1 ^{er} trim.	2 ^{ème} trim.	3 ^{ème} trim.	4 ^{ème} trim.
En loyer	74,48%	70,03%	73,38%	55,99%

Un TOF dégradé peut être le signe d'une « performance » satisfaisante de la SCPI qui a rapidement rendu ses actifs disponibles à la vente pour les céder dans de meilleures conditions.

Taux d'encaissement des loyers au 31.01.2014

(montant des loyers encaissés / montant des loyers quittancés)

2013	1 ^{er} trim.	2 ^{ème} trim.	3 ^{ème} trim.	4 ^{ème} trim.
	95,72%	94,37%	96,93%	71,09%

Le taux d'encaissement correspond au % des loyers effectivement encaissés (taux actualisé chaque trimestre) : 95,72% des loyers quittancés au 1^{er} trimestre ont ainsi été encaissés au 31 janvier 2014 (soit 13 mois après la date de quittancement), 94,37% des loyers quittancés au second trimestre étaient encaissés au 31 janvier 2014 (soit 10 mois après la date de quittancement), 96,93% des loyers quittancés au troisième trimestre étaient encaissés au 31 janvier 2014 (soit 7 mois après la date de quittancement) et 71,09% des loyers quittancés au quatrième trimestre étaient encaissés au 31 janvier 2014 (soit 4 mois après la date de quittancement)

Situation locative

Nouveaux locaux vacants sur le trimestre

• Lattes Boirargues - Rue de Cinsault	1 718 m ²
• Aigues Mortes - Chemin de la Pataquière	45 m ²
• Nice - Route de Bellet	471 m ²

Etat de la liquidation du patrimoine

Au 31 décembre 2013, la situation des appartements restant à vendre est la suivante :

Les Hauts de Bellet à Nice

- 68 appartements/villas sont vendus.
Il reste 4 appartements et 2 villas à vendre.

Rue Blomet à Paris 15^{ème}

- 11 appartements sont vendus.
Il reste un local commercial à vendre.

Rue Didot - Allée des Hortensias à Paris 14^{ème}

- 23 appartements sont vendus.

Rue de Cinsault à Lattes-Boirargues

- 22 maisons sont vendues.
- 1 promesse de vente est signée.
Il reste 38 maisons à vendre.

Chemin la Pataquière à Aigues-Mortes

- 6 appartements et 12 maisons sont vendus.
Il reste 2 appartements et 1 maison à vendre.

